

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039

59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E23000073 59

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
Pévèle Carembault
Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 PONT-A-MARCQ

Dossier n° : E23000073 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Modification de droit commun n°3 du plan local d'urbanisme (PLU).
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.
Territoire(s) concerné(s) : Communes d'Orchies.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Claude DUJARDIN, ingénieur en chef, retraité, demeurant [REDACTED], [REDACTED], en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

24/05/2023

N° E23000073 /59

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 24/05/2023

CODE : 1

Vu, enregistrée le 11/05/2023, la lettre par laquelle le Président de la communauté de communes Pévèle Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Modification de droit commun n°3 du plan local d'urbanisme (PLU).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Communes d'Orchies.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur DUJARDIN Claude, ingénieur en chef, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame MAILLARD Pierrette, chargée de mission, attachée territoriale, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté de communes Pévèle Carembault, à Monsieur DUJARDIN Claude et à Madame MAILLARD Pierrette.

Fait à Lille, le 24/05/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme.
Pour le greffier en chef
L'adjoint administratif délégué.

